

**Halo**  
 ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE  
 Accompagner avec cœur

**Avis de convocation**

Assemblée générale annuelle  
 Entraide communautaire LE HALO

Veillez noter que notre assemblée générale annuelle se tiendra Samedi le 15 juin 2024 à 10h30 au Relais de la Pointe des Écureuils, 991, rue Notre-Dame Donnacona

**Saint-Marc-des-Carières**  
 De service, de nature

**AVIS PUBLIC**

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, Marc-Eddy Thomas, directeur général/greffier/trésorier de ladite Ville, que les membres du Conseil statueront sur deux (2) demandes de dérogation mineure lors d'une assemblée ordinaire qui aura lieu : le 11 juin 2024 à 20 heures, au Centre communautaire : 1770, boulevard Bona-Dussault.

**Nature et effet des demandes :**

- Adresse : 1958, boulevard Bona-Dussault (lot 6 612 566)
  - Autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul à 12,9 mètres de la ligne avant sur une norme habituellement requise de 10,3 mètres, le tout en vertu du paragraphe 1 de l'article 6.2.2.3 sur les normes relatives à l'enlignement des constructions du Règlement de zonage 312-00-2012;
  - Autoriser la construction d'un bâtiment principal avec une pente extérieure du toit à 0 % (une partie seulement) sur une norme habituellement requise de 12,5 %, le tout en vertu de l'article 6.3.3.1 du Règlement de zonage 312-00-2012.
- Adresse : 245, boulevard Bona-Dussault (lot 6 302 097)
  - Régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul latérale à 3,52 mètres de la ligne latérale sur une norme habituellement requise de 4,5 mètres, le tout en vertu de l'article 6.2.3 et de la grille des spécifications section III, feuillet B-4 sur les normes relatives à l'enlignement des constructions du Règlement de zonage 312-00-2012.

**Consultation publique**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites ou s'exprimer à propos des dites demandes peut le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : [urbadev@villemarc.com](mailto:urbadev@villemarc.com) ou par la poste : Ville de Saint-Marc-des-Carières, 965, boulevard Bona-Dussault, Saint-Marc-des-Carières (Québec), G0A 4B0.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 22 mai 2024.

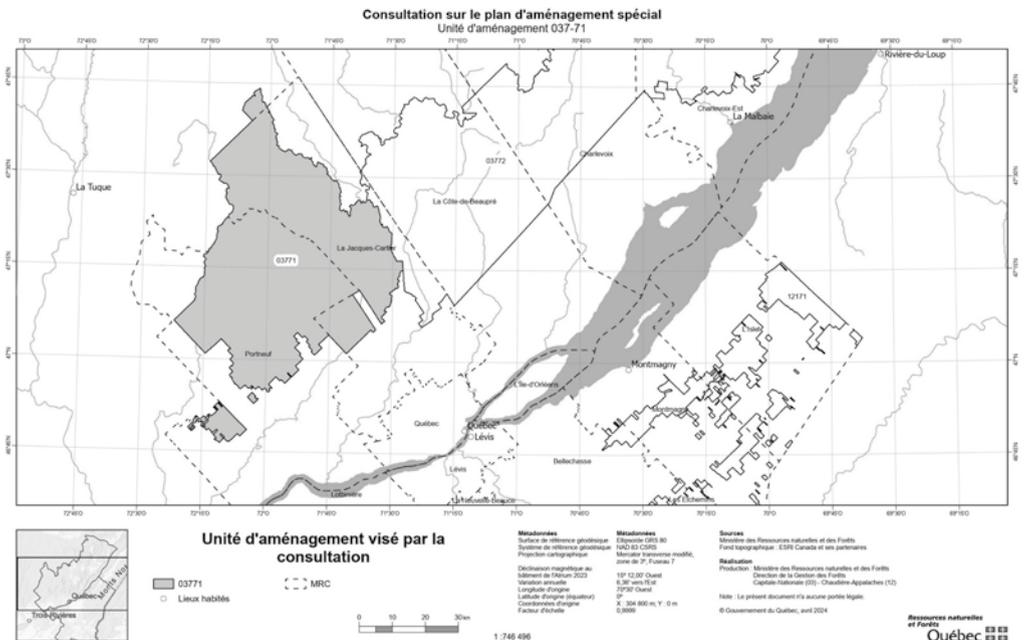
**AVIS PUBLIC**

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

**CONSULTATION PUBLIQUE — PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL  
 DANS LA CAPITALE-NATIONALE**

Du 28 mai au 21 juin 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur le plan d'aménagement spécial (PAS) de récupération des bois affectés par un chablis, dans la région de la Capitale-Nationale. Le PAS de l'unité d'aménagement 037-71 présente les secteurs où la récupération des bois touchés par la tempête de vent de décembre 2022 est importante et urgente. Au besoin, des travaux ayant pour but de régénérer la forêt dans ces secteurs y seront aussi planifiés et réalisés.



Pour consulter le plan et transmettre vos commentaires :  
[Quebec.ca/consultations-foret-Capitale-Nationale](http://Quebec.ca/consultations-foret-Capitale-Nationale)



Vous avez jusqu'au 21 juin 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

**ACTIVITÉS D'INFORMATION**

Les spécialistes du Ministère tiendront une séance d'information virtuelle où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Pour y assister, veuillez vous inscrire au plus tard la veille de la séance d'information, à 23 h 59, par courriel : [capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:capitale-chaudiere.foret@mrnf.gouv.qc.ca). Des instructions et un lien Internet seront transmis par courriel aux personnes inscrites pour qu'elles puissent participer à la rencontre.

La séance aura lieu le mardi 4 juin 2024 de 12 h à 13 h

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Les spécialistes sont également disponibles, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : [ug037@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:ug037@mrnf.gouv.qc.ca)

Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix — Bureau de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier  
 147-A, route Duchesnay  
 Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 0J6  
 Téléphone : 418 875-4468

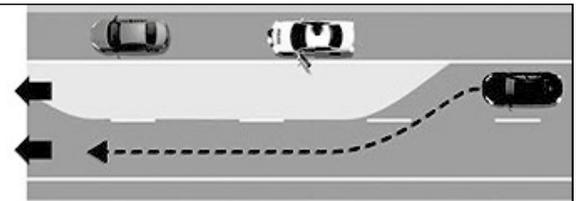
Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

**Chantiers routiers**

**ADAPTEZ VOTRE CONDUITE.**

**CORRIDOR DE SÉCURITÉ**

Ne pas respecter le corridor de sécurité, que ce soit sur les autoroutes, les routes rurales ou les rues urbaines, peut entraîner une amende de 200 \$ à 300 \$ et l'inscription de 4 points d'inaptitude au dossier du conducteur.



**Québec**